



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du neuf mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-2-2-57

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VENTE DE FONCIER SUR LA Z.A DE PROUXET A VALENCE D'AGEN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTUELLE ET CULTURELLE DES MUSULMANS VALENCIENS

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel et BENOIT Pascal.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance.

2023D3-2-2-57

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VENTE DE FONCIER SUR LA Z.A DE PROUXET A VALENCE D'AGEN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTUELLE ET CULTURELLE DES MUSULMANS VALENCIENS

Le Président informe que l'Association Cultuelle et Culturelle des Musulmans Valenciens souhaite acquérir une partie de foncier disponible appartenant à la Communauté de Communes des Deux Rives, sur la zone d'activité de Prouxet à VALENCE D'AGEN, pour la construction du siège de ladite Association.

L'emprise, objet de la vente, constitue une surface de 5 000 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AD n° 442 à VALENCE D'AGEN (d'une surface globale de 24 228 m²).

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021D7-5-2-16 en date du 18 janvier 2021 fixant le prix de vente des terrains communautaires à 9 € HT/m², cette vente de 5 000 m² peut être réalisée moyennant le prix de 45 000 € (hors frais de notaire).

Le Président propose donc :

- d'accepter la vente, au profit de l'Association Cultuelle et Culturelle des Musulmans Valenciens, d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 442 à VALENCE D'AGEN, d'une surface de 5 000m², moyennant le prix de 45 000€ (hors frais de notaire),
- de l'autoriser ou son représentant, à accomplir toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et à la signature de l'acte notarié.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter la vente, au profit de l'Association Cultuelle et Culturelle des Musulmans Valenciens, d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 442 à VALENCE D'AGEN, d'une surface de 5 000m², moyennant le prix de 45 000€ (hors frais de notaire),

- d'autoriser le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et à la signature de l'acte notarié.

Fait à Valence d'Agen, le 15 mai 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 16 mai 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **25 MAI 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

25 MAI 2023

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE FONCIER SUR PROUXET VALENCE A ASSO MULSULMANS VALENCIENS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230515-2023D3_2_2_57-
DE

Numéro d'acte : 2023D3_2_2_57

Date de décision : 15/05/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-2-2-0-0 (Domaine et patrimoine /
Aliénations / biens mobiliers)

Fichier acte : 2023D3-2-2-57 POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE
FONCIER SUR PROUXET VALENCE A
ASSO MULSULMANS VALENCIENS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 25/05/2023 11:40:43

Date de réception de l'AR : 25/05/2023 11:41:08